

Collobrières

notre village

Janvier - Juin

BULLETINS TRIMESTRIELS N° 15 et N° 16

2013

Journal Municipal de l'HIVER/PRINTEMPS

La Vie municipale

<i>Intercommunalité</i>	2
<i>Budget 2013</i>	3
<i>Travaux</i>	4-5
<i>Subventions aux associations</i>	6
<i>Regard sur nos associations</i>	6

La Vie Sociale

<i>Le CCAS</i>	7
----------------	---

La Vie économique

<i>Nos nouveaux commerçants</i>	7
---------------------------------	---

Environnement

<i>Le prix de l'eau</i>	8-9
-------------------------	-----

Le Cadre de Vie

<i>Andalousie</i>	10
<i>Prix régional</i>	10

La Jeunesse

<i>Espace Jeunes</i>	11
<i>CLSH</i>	12
<i>Rythme scolaire</i>	13

Les Rendez-vous

<i>Les rendez-vous</i>	14-15
------------------------	-------

LE MOT DU MAIRE

Mes chers concitoyens,

Le décès de Monsieur Jean FEUTREN vient d'endeuiller notre village. La municipalité perd un conseiller et ami discret, consciencieux, efficace, passionné de nature et de chasse. Sa parfaite connaissance du terroir communal faisait de lui le responsable idéal des CCFF et des affaires forestières. Tous les membres du Conseil Municipal et le personnel de la Mairie se joignent à moi pour assurer sa famille de notre amitié et de notre compassion.

Comme chaque année depuis 2001, le budget voté le 28 mars par le Conseil Municipal se veut responsable et réaliste. Malgré les nombreuses difficultés que nous rencontrons à la suite des restrictions budgétaires imposées par la crise, nous avons cette année encore fermement tenu notre engagement de ne pas augmenter le taux d'imposition des Collobriérois, tout en améliorant l'offre publique.

De nombreux projets sont en effet inscrits au budget 2013, notamment : l'acquisition du terrain de Terre Rousse et son aménagement en parking réservé aux Collobriérois, la 2e tranche des travaux de l'Avenue Victor Mathieu, l'aménagement de la halte routière de Notre Dame et la restauration de la passerelle de la scierie et la réfection de la cour de la cantine scolaire.

Je suis heureuse de vous annoncer le retour de notre brigade autonome de gendarmerie pour le mois de juillet. Les réformes successives ont occasionné la disparition des brigades dans les communes rurales, et pour nous aussi la fermeture était programmée. Nous avons enfin été entendus, et notre brigade autonome va nous être rendue : l'arrivée d'un nouvel Adjudant, Damien PIAT, nous permettra de bénéficier d'une brigade de 4 gendarmes sur notre commune.



Aménagement des rythmes scolaires.

Dès le mois de septembre 2013, les enfants de Collobrières passeront à la semaine de 4 jours et demi et leur temps d'apprentissage quotidien sera donc allégé.

Collobrières a pris la décision de s'engager dès 2013 dans la réforme des rythmes scolaires, notre organisation antérieure au centre de loisirs du périscolaire nous permettant de nous adapter facilement et de bâtir une offre efficace. Nous nous sommes assurés des moyens financés nécessaires à cette transition, sans surcoût pour les familles.

Les enfants bénéficieront ainsi de plus de loisirs au quotidien, et auront la possibilité de participer à des activités diverses et structurées.

Nous avons la volonté de réussir cette tâche énorme.

Cette nouvelle organisation de la journée scolaire est le fruit d'une importante concertation engagée depuis le mois de février avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les associations collobriéroises.

Je tiens à remercier les partenaires de la commune et surtout à tirer un grand coup de chapeau aux services municipaux concernés qui font en sorte que tout soit opérationnel pour la rentrée 2013.

L'arrivée des beaux jours, après l'hiver interminable que nous avons subi cette année, est l'occasion de profiter des nombreuses animations qui vous seront proposées en juillet et août.

Je vous souhaite donc un très bel été et une bonne lecture !

Très cordialement,

LE MAIRE
Christine AMRANE

Intercommunalité.

Depuis le 1er janvier 2013, sur décision préfectorale, notre commune a intégré la communauté de communes

« Méditerranée Porte des Maures » qui regroupe 6 communes : La Londe-les-Maures, Bormes-les-Mimosas, Pierrefeu-du-Var, Cuers, Collobrières et Le Lavandou et représente un bassin de population de 41 120 habitants pour une superficie totale de 42 833 hectares.

Siège : Mairie de La Londe Les Maures

L'intercommunalité intervient dans les domaines de compétences suivants :

Deux compétences obligatoires :

- Développement économique,
- Aménagement de l'espace communautaire,

Et des compétences optionnelles :

- Politique de logement social d'intérêt communautaire,
- Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,
- Promotion touristique, affaires culturelles et sportives,
- Voirie d'intérêt communautaire.

Président : François de Canson

Vice-présidents :

1er vice-président : Albert Vatinet (Maire de Bormes Les Mimosas)

2ème vice-président : Patrick Martinelli (Maire de Pierrefeu)

3ème vice-président : Gilbert Perugini (Maire de Cuers)

4ème vice-président : Gil Bernardi (Le Lavandou)

5ème vice-président : Christine Amrane (Collobrières)

Comme pour les communes, l'intercommunalité se compose d'une assemblée délibérante de 21 conseillers communautaires élus par les conseils municipaux des communes.

La répartition des sièges s'effectue comme suit :

CUERS : 5 délégués - 5 suppléants

LA LONDE-LES-MAURES : 5 délégués - 5 suppléants

BORMES-LES-MIMOSAS : 4 délégués - 4 suppléants

LE LAVANDOU : 3 délégués - 3 suppléants

PIERREFEU-DU-VAR : 3 délégués - 3 suppléants

COLLOBRIERES : 1 délégué - 1 suppléant

Avant notre intégration, chaque commune disposait de 3 délégués au sein du conseil communautaire.

Au moment de notre intégration, cette représentation a été redéfinie sur la base des strates démographiques. Ce n'est pas la représentation que nous aurions souhaitée



mais c'est celle qui a été adoptée par le conseil communautaire en fonction des textes de lois.

Les délégués de Collobrières sont :

- titulaire : Christine AMRANE
- suppléant : Michel ARMANDI

Il n'y a pas de taxe additionnelle / supplémentaire. Ce n'est qu'un transfert de fiscalité dû au transfert de compétences, à savoir :

-Les cotisations des entreprises (ex-taxe professionnelle...)

- La part de la taxe d'habitation transférée du Conseil Général (taux : 7,22%)

- La part de la taxe sur les propriétés non bâties transférée (taux : 2,26%)

- Le produit de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti

- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)

La communauté de communes perçoit également de l'Etat une Dotation Générale de Fonctionnement.

Elle reverse à notre commune :

- Une dotation de compensation de 439 363,16 € qui compense les charges transférées,

- Une dotation de solidarité communautaire de 512 316,00 € qui correspond à la répartition d'une somme restant après règlement des charges payées par la Communauté. La répartition se fait en tenant compte de l'importance de la population et du potentiel fiscal par habitant des communes membres.

Les dépenses de la communauté de communes correspondent aux compétences transférées, cette dernière gérant la compétence ordures ménagères sur l'ensemble du périmètre.

La commune a transféré la totalité des biens liés à cette compétence et a passé une convention de mise à disposition de services pour le personnel communal et les véhicules qui sont partiellement affectés à ce service.

Il faut savoir que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères reste identique pour notre commune, soit 10%.

En ce qui concerne l'aménagement forestier, une convention a été signée avec la communauté de communes du Golfe de Saint Tropez pour permettre la continuité de la politique menée depuis 30 ans avec le SIVOM du Pays des Maures et du Golfe de Saint Tropez.

Un grand merci à nos collègues élus de la communauté de communes du Golfe de Saint Tropez qui nous assurent cette continuité aux mêmes conditions de financement mis en place à travers la mutualisation.



Vers une station service intercommunale

La Commune de Collobrières ne dispose plus de station-service depuis février dernier.

Afin d'assurer le maintien des activités et des services, la commune souhaite intervenir pour la création d'une station-service avec distribution automatique dans le cadre de la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures.

La mise en œuvre d'un tel projet suppose :

- la réalisation d'une étude géotechnique sur le site,
- la consultation de sociétés intervenant dans la création de stations service, précisant la nature des équipements

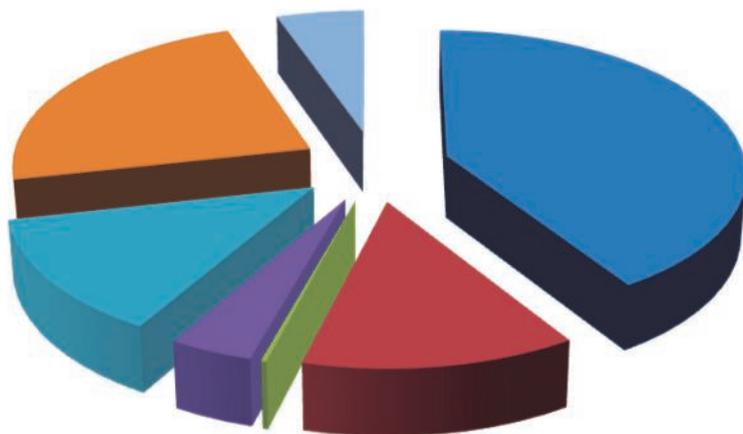
(pompes, cuves, sécurité incendie...) et leurs coûts, - la prise en charge de frais de génie civil (raccordement des réseaux ...), de maçonnerie (plateforme), de menuiserie (auvent).

Nous avons missionné un maître d'œuvre pour la préparation d'un avant projet. Suivront la consultation des entreprises, la déclaration en préfecture de la station et les travaux d'aménagement d'une durée estimée à 3 mois. Nous espérons monter rapidement ce dossier pour que notre station service puisse voir le jour avant la fin de l'année.

Budget primitif de la commune 2013 global : 5 723 013,87€

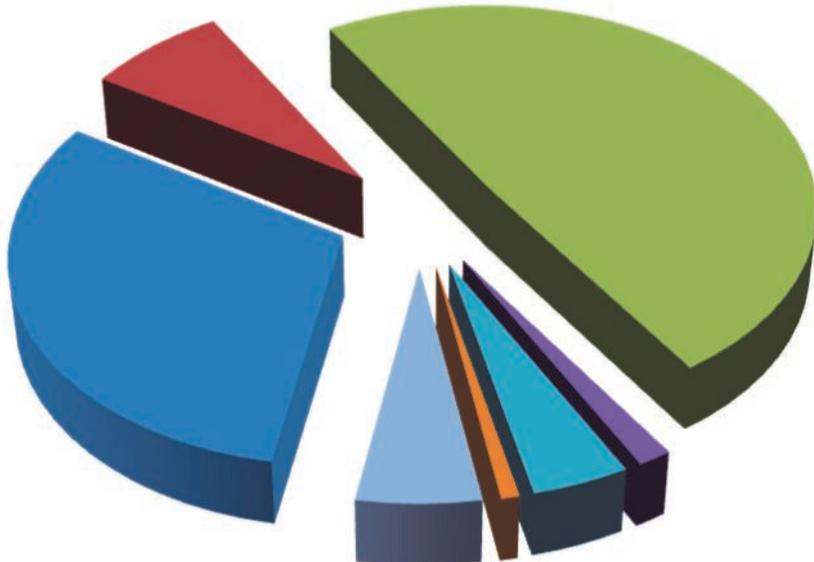
Des taux d'impôt inchangés depuis 11 ans.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 3 006 534,82€



Charges de personnel	1 230
Autres charges	391
Charges financières	8
Opérations comptables	120
Virement prévisionnel à la section d'investissement	395
Charges à caractère général	695
FNGIR	160

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 2 716 479,05€



Acquisitions réserve foncière	847
Acquisitions divers	208
Travaux	1 340
Frais d'études	41
Subventions d'équipements	117
Opérations comptables	22
Remboursement du capital de la dette	150

Travaux Bâtiments Scolaires

Réfection de la cour de la cantine et aménagement d'une aire de jeux
Réfection de la classe petite et moyenne section et de la salle des ATSEM

Travaux Bâtiment Crèche

Pose d'un éclairage sur la descente d'escalier et pose d'une pergola sur la terrasse



Travaux au Stade

Pose d'une toiture sur les vestiaires, réfection de l'intérieur des vestiaires, réfection du portail d'accès et construction de murs de soutènement pour canaliser des eaux de pluies

Liste des travaux 2013

Travaux de voirie et réseaux

Boulevard Koenig : réfection de l'éclairage public, de la voirie, des trottoirs, création d'un ralentisseur
Avenue Victor Mathieu : Phase 2 du carrefour du chemin des Mourats au niveau du lotissement Les Bastides des Claux, réseaux eau, assainissement, éclairage public, voirie



Passerelle de la Scierie : réfection totale de la passerelle et pose d'un éclairage
Route de Valescure : réfection de deux ponts
Aménagement d'un parking sur le terrain de Terre Rousse

Aménagement d'un arrêt bus sur le parking Notre Dame avec un abri

Réorganisation de voirie communale : régularisation de l'assise de la voie Victor Mathieu

Acquisition du terrain de TERRE ROUSSE : un parking pour les collobriérois.



Terrain idéalement placé au cœur du village d'une superficie de plus de 2ha, il est une réserve foncière pour l'avenir de la commune.

L'aménagement d'un parking pour les Collobriérois, avec entrée et sortie sur la rue des Jardins, permettra de désengorger une partie du village.

Les travaux de terrassement seront terminés courant juillet.

La commune a acquis ce terrain au prix de 815 550€ après une procédure de déclaration d'utilité publique et une longue négociation avec l'ex-proprétaire.

Il se compose des parcelles cadastrées B 906, B 907, B 908 et B 909.

La parcelle cadastrée B 908, d'une superficie de 15 600 m², figure en zone UD au POS, et est grevée par un emplacement réservé pour la création d'aires de stationnement (ER36).

Les parcelles B 906 (superficie 1 200m²), 907 (superficie 1 275 m²) et 909 (superficie 3 350m²) sont incluses dans les espaces boisés classés (EBC).

ZOOM sur ...

Aménagement d'un arrêt de bus sur le Parking Notre Dame.

Fruit de réflexion et d'études avec le Département du Var, le chantier de réalisation de l'arrêt de bus de Notre Dame va démarrer.

Il n'est pas inutile de rappeler que tous les matins en période scolaire, 4 bus manœuvrent et stationnent sur le Pont Neuf pour transporter 120 écoliers.

Rappelons que la sécurité routière interdit aux bus d'engager des manœuvres aux arrêts de bus, et qu'il n'y a ni quai ni abri pour protéger nos enfants.

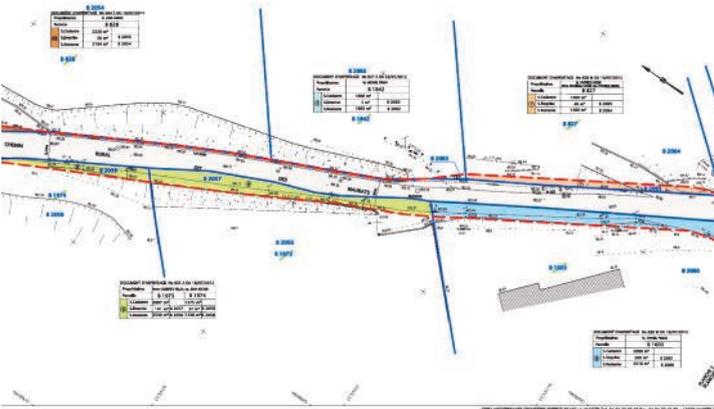
Il devenait donc urgent de revoir l'emplacement de l'arrêt des bus.

Les travaux prévoient la réalisation d'un quai, d'un abri, d'une voie de roulement pour les véhicules lourds, d'un parking éclairé, de deux plateformes de stationnement pour les cars. Nous espérons que ces aménagements assureront la sécurité des écoliers.



L'avenue Victor Mathieu

Aménagement de l'Avenue Victor Mathieu, régularisation de la situation juridique de la voie pour la 1^{ère} tranche



Nous avons le plaisir de vous annoncer que toutes les cessions de partie de voie ont été signées par les propriétaires de la 1^{ère} tranche pour l'euro symbolique avec report de COS (coefficient d'occupation des sols), afin de maintenir les droits à bâtir.

Ces cessions étaient nécessaires pour les travaux d'amélioration que nous avons entrepris sur cet ancien chemin rural.

Merci à l'ensemble des propriétaires, notamment au propriétaire qui nous a cédé son talus et le terrain nécessaire pour réaliser un mur de soutènement afin de consolider l'assise de la voie.

Les négociations ont été menées par un expert foncier missionné par la commune.

Cette même démarche est menée sur la tranche 2.

Aménagement de l'Avenue Victor Mathieu, 2^{ème} tranche

L'ouverture à l'urbanisation de ce secteur à la fin des années 70 et au début des années 80, a conduit à l'aménagement progressif de la voie, au départ en terre, puis ensuite en enrobés, sans se soucier du statut juridique de cette dernière.

Depuis 30 ans, les différents élus ont rendu ces terrains constructibles et accordé des permis de construire, en prescrivant des cessions de voie à titre gratuit, mais non entérinées par un acte juridique.

Revenir 30 ans après n'est pas simple et rend les démarches longues et complexes.

Il est important que la commune soit propriétaire de la voie et des talus.

Elle s'est donc attachée à procéder à toutes les régularisations de cession afin d'engager les travaux de la tranche 2 et assurer l'entretien.

Les travaux de la tranche 2 débutent le 1^{er} juillet. Ils sont réalisés par le groupement SOTTAL / SCVR.

Durant la période des travaux, la circulation sera réglementée, nous ne manquerons pas de vous en tenir régulièrement informé par voie d'affichage sur site. L'entreprise installera tous les jours des feux de croisement sur la route du Coulet pour sécuriser la circulation.

La circulation sera rétablie au mois d'août durant la période de fermeture des entreprises.

Un mur de boîtes aux lettres disgracieux supprimé.

Nous avons demandé à La Poste de supprimer le regroupement disgracieux de 60 boîtes aux lettres situé sur une propriété privée en plein virage, au croisement des lotissements, avenue Victor Mathieu. La Poste était chargée depuis plus de 3 ans, de revoir la distribution du courrier dans ce secteur pour qu'elle soit plus adaptée et individualisée.

Avant le lancement de la 2^{ème} tranche de travaux de l'avenue Victor Mathieu, nous avons dû informer les riverains de la création de nouveaux cixes ou de la distribution individuelle du courrier pour



palier à la défaillance de la Poste. Nous avons dû la mettre en demeure de programmer ces travaux rapidement et d'assurer la distribution des boîtes au mieux de l'intérêt de tous.

Subventions aux associations

Lors du Conseil Municipal du 28 mars 2013, les élus ont décidé à l'unanimité d'allouer des subventions pour l'année en cours aux associations. 148 300 € seront ainsi distribués pour le soutien de projets culturels, sportifs ou

festifs. Ce montant fait de Collobrières l'une des communes soutenant proportionnellement le plus ses associations.

ACPG ET CATM COLLOBRIERES anciens combattants	850 €	LE ROSEAU DU REAL MARTIN	500 €
ASS DES ARTISTES ET CREATEURS	4 500 €	ACASA	2 000 €
MICRO CRECHE	35 000 €	LES BALADEURS DES MAURES	1 000 €
ASS PARENTS D'ELEVES	1 000 €	LES RIGAOUS	600 €
CLUB TAURIN	6 000 €	PREVENTION ROUTIERE	100 €
ASS SPORTIVE KARTING	5 300 €	PROTECTION DU SITE DE COLLOBRIERES	1 000 €
ASS CULTURELLE	900 €	TENNIS CLUB COLLOBRIEROIS	4 000 €
CANTARE FAN TUTTI	1 000 €	UNION SAPEURS POMPIERS	200 €
ESPACE JEUNE	25 000 €	ADOC	300 €
COLLO GYM	4 500 €	TROIS PLUS UN	300 €
COMITE DE JUMELAGE	2 500 €	VAR INONDATIONS ECOLOCISME	700 €
L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG	500 €	LA CONFRERIE DES CASTANAIRES	1 500 €
LA BOULE NOIRE DES MAURES	3 150 €	COMITE DES FETES	25 000 €
REHABILITATION SAINT PONS	500 €	TRAIL NATURE COLLOBRIERES	4 000 €
EURICA MEDI LAB	1 100 €	SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHATAIGNES DU VAR	8 500 €
SPORT OLYMPIQUE COLLOBRIEROIS	1 500 €	LA FARCE	300 €

Présidente : Régine TAZIBT
Secrétaire : Pascale DA SILVA
Trésorière : Floriane ARIZZI

Qui sont-ils? Que font-ils?

Regards sur nos associations

COLLO'GYM



L'association COLLO GYM a ouvert ses portes pour la toute première fois le 14 avril 1987, elle a pour but de faire pratiquer la **gymnastique** par le plus grand nombre. Elle ne cesse de se développer chaque année en essayant de proposer des **ateliers nouveaux** et de faire des cours diversifiés afin que tout le monde trouve sa place au sein de l'association sportive. Nous avons créé une antenne danse qui a nécessité la modification de nos statuts il y a maintenant 3 ans.

Tous les cours sont donnés par des personnes qualifiées.

Tous les mardis, mercredis et jeudis sont consacrés aux adultes. Les lundis sont réservés aux enfants.

Le mardi matin de 10h à 11h : cours de **gym douce** par madame Chantal BLONDEL. De 17h30 à 19h : madame Nadine POLI donne des cours de **body combat, renforcement musculaire, step** et **zumba**. Le mercredi de 18h à 19h, madame Chantal BLONDEL assure le créneau de gym douce. Le jeudi de 17h30 à 19h, madame POLI Nadine donne son cours. Un planning mensuel a été établi afin que les cours soient différents chaque semaine pour satisfaire au mieux nos adhérents.

En 2012/2013, l'association a fonctionné de septembre à juin. Nous comptons **60 adhérents adultes** et **17 enfants**. Nous sommes au total 77 adhérents !!!!! Du jamais vu à COLLO GYM.

En ce qui concerne la **danse classique** les petites filles sont accueillies à partir de l'âge de 3 ans. Mademoiselle Céline GENNA assure les cours de danse tous les lundis après l'école à 16h45 pour le premier groupe et à 17h30 pour le 2ème groupe. Un **spectacle** est généralement donné en juin .

Nous tirons une légitime fierté du travail réalisé par notre association de bénévoles qui prouve sa vitalité et le rôle pédagogique qu'elle joue au sein du village.

Pour tout renseignement ou inscription :

Tél. : 06.59.08.68.05
mail : collo-gym.83610@voila.fr

CAMPAGNE DE STERILISATION des chats errants

La municipalité met en place une campagne de stérilisation des chats errants, avec l'aide bénévole des habitants sensibilisés à ce problème.

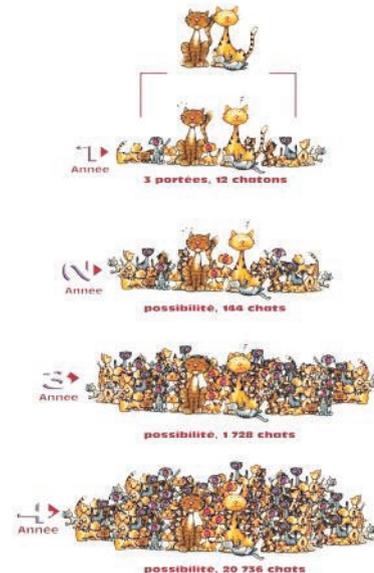
Les chats sont capturés à l'aide de pièges, transportés chez les vétérinaires partenaires et réintégrés sur le site de leur capture, après stérilisation et soins médicaux. Les pièges sont des cages spacieuses contenant de la nourriture en guise d'appât, qui se referment par une trappe après le passage du chat.

Des instructions sont distribuées aux riverains avant chaque intervention, leur demandant expressément de **ne pas nourrir les chats 24 heures avant la date de la capture.**

Il est recommandé à chacun de respecter strictement les consignes qui sont données, afin d'assurer la réussite de cette campagne dont nous vous rappelons l'objectif :

- diminuer progressivement les populations,
- garantir une existence décente aux chats sans maîtres,
- contribuer à une bonne hygiène de la commune.

La prolifération du chat



La Vie sociale

Le CCAS

L'accroissement de l'espérance de vie conduit à un vieillissement de la population et à de nouveaux enjeux pour la société comme la gestion de la **perte d'autonomie**.

Aujourd'hui, un million de personnes sont dépendantes suite à une **invalidité** (accident, ...) ou à une **maladie** (Parkinson, Alzheimer, ...) et nécessitent une **prise en charge**.

La Mission pour l'Autonomie et l'Intégration des services d'aides et de soins des personnes Agées (**MAIA**) développe un système de guichet intégré qui regroupera à termes les différents organismes et partenaires.



Le **Centre Communal d'Action Sociale de Collobrières** peut vous aider et vous orienter dans les démarches à suivre.

De plus, l'été arrive avec ses fortes chaleurs. Un **plan canicule** existe pour que nous soyons tous vigilants envers les personnes les plus sensibles.

N'hésitez pas à prendre contact en Mairie.



La Vie économique

Bienvenue aux nouveaux commerçants et aux nouveaux services

Nicolas GALINIE propose ses services en travaux de peinture neufs ou de rénovation.

Auto-entrepreneur à son compte depuis février 2013, vous pouvez le joindre au :

Tél. : **06 52 46 23 91**



Vous êtes nouveaux commerçants, vous proposez de nouveaux services, venez à l'Office de Tourisme et en Mairie pour vous faire connaître.

Vous apparaîtrez dans le Bulletin Municipal et sur le site internet :

www.collobrieres-tourisme.com

Après presque 40 ans de délégation à des sociétés privées, les services de l'eau et de l'assainissement sont de nouveau réunis en un seul service, géré en régie depuis le 1er mars 2013 : **le Service des Eaux de Collobrières**. Ce service regroupe maintenant l'eau potable, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif (ANC), et le pluvial.

Ce choix permettra de maîtriser le prix de l'eau, qui était auparavant fixé dans le contrat de délégation et qui augmentait automatiquement chaque semestre.

La commune a réalisé depuis ces 10 dernières années d'importants travaux de renouvellements des conduites

Comment le prix de l'eau diminue...

(Périmètre des sources, Obavis, Recherche de nouvelles sources) et du réseau de distribution (rues et places Dutasta - Danton, Entrée ouest, Cours Louis Blanc et Mirabeau, rues Copernic, Montesquieu, Voltaire, Victor Mathieu, ...).

La planification des travaux que la régie doit effectuer sur les années à venir a été adoptée.

Objectif pour la commune : autonomie en alimentation en eau avec des ressources propres suffisantes pour nos consommations.

Comprendre votre facture : de l'ancien au nouveau système

Suite à la fin des contrats en cours et au retour en régie le 1er mars dernier, votre facture évolue. La régie sera autofinancée par les redevances d'eau et d'assainissement facturées aux abonnés.

Vous avez réglé la dernière facture de la SAUR, qui clôturait leur contrat. A partir de maintenant, une seule facture vous sera adressée par le service des Eaux, regroupant l'eau potable et l'assainissement collectif.

Aujourd'hui, la facture de la régie que vous venez de régler est à cheval sur 2 périodes. L'ancien et les nouveaux tarifs coexistent sur votre facture, qui comporte donc deux volets :

- Votre consommation assainissement de juillet 2012 jusqu'à fin février 2013, facturée à l'ancien tarif de 1,1025 €/m³ HT

- Les nouveaux abonnements eau et assainissement pour le semestre en cours.

Hier : un tarif unique. Quelle que soit votre consommation, le tarif eau + assainissement + redevances était d'2,9610€/m³ hors abonnements.

Exemple : vous consommiez 60 m³, vous payiez 277 € TTC.

Demain : une facturation éco-solaire pour tous ! Le nouveau tarif est décomposé en 4 tranches.

Aujourd'hui : transition entre ancien tarif unique et tarification incitative.

Le prix du m³ d'eau et de la redevance d'assainissement sont fixés par délibération du Conseil municipal.

L'eau a un coût, car il faut la prélever, la traiter, la stocker, la distribuer, l'évacuer et l'assainir. Les tarifs à appliquer sont définis en fonction des investissements et contraintes locales de production, de distribution et d'assainissement, des redevances et taxes de l'Etat et autres organismes publics.

L'objectif de la tarification progressive est d'inciter les usagers à diminuer leur consommation d'eau.

Les économies d'eau ainsi réalisées peuvent permettre au service de ne pas procéder à l'extension de ses capacités de production, d'autant que la période de pic de consommation (remplissage des piscines, arrosage des jardins) correspond à la période où les ressources propres (apports

Le prix de l'eau en baisse

des sources) sont insuffisantes et où les achats d'eau sont nécessaires.

Un tarif sur mesure :

Les tranches de consommation n'ont pas été retenues au hasard, ni copiées sur une autre régie. Elles ont été définies en fonction du comportement des Collobriérois, et sont applicables sur l'eau et l'assainissement.

80% des foyers Collobriérois consomment annuellement 60m³, ils sont facturés à un tarif réduit : c'est la **tranche 1**.

La **tranche 2**, qui s'applique à partir du 61^{ème} m³ jusqu'à 120m³, correspond à la consommation d'un foyer avec jardin (arrosage) et piscine. Elle regroupe 14% des abonnés.

La **tranche 3** s'applique à partir du 121^{ème} m³ jusqu'à 200m³ et concerne seulement 5% des abonnés.

La **tranche 4**, au-delà de 200m³, ne concerne que des consommations exceptionnelles (1% des abonnés).

Exemple : un foyer consommant 100m³/an sera facturé de la manière suivante :

Sur les 60 premiers m³, application du tarif de la tranche 1 De 61 à 100m³, tarif de la tranche 2

Soit pour l'eau potable 60m³x1.20€ + 40m³x1.32€ = 124.80€ hors taxes, redevances et abonnements.

Afin de ne pas pénaliser les abonnés n'ayant pas individualisé leurs contrats (cas des immeubles collectifs avec 1 seul compteur), la consommation est pondérée par le nombre de foyers desservis.

Exemple : un immeuble composé de 4 logements mais desservi par un seul compteur, comptabilisant 140 m³ de consommation

Un abonnement est facturé à chaque logement

Consommation pondérée = 140/4 = 35m³ par logement

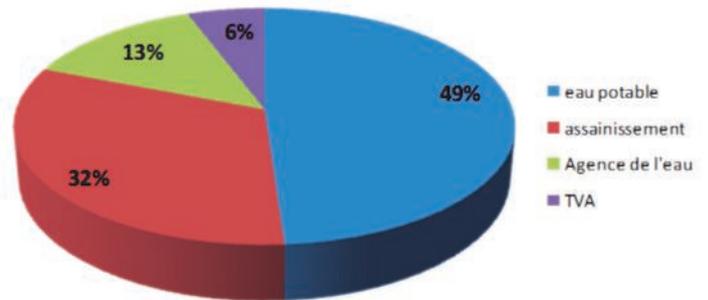
Le tarif appliqué sera celui de la tranche 1, car la consommation pondérée est inférieure à 60m³ par logement

Ainsi, pour l'eau potable, on appliquera 140m³x1.20€ = 168€ hors taxes, redevances et abonnements.

Grâce à ces nouveaux tarifs, **la facture d'eau des 2/3 des Collobriérois va baisser**. La comparaison 2012/2013 de la facture eau + assainissement d'un abonné montre jusqu'à 13% d'économie pour les petits consommateurs :

Par exemple, un abonné qui consomme 80m³ /an payait 340€ TTC avec les tarifs 2012.

Avec l'application des tranches de consommation il paiera 310€ TTC, soit 30€ de moins.



Composition du prix de l'eau :
part de chaque intervenant dans 1m³

L'impact sur la qualité du service

Pour proposer un service de qualité et être réactif aux demandes des abonnés, un service des eaux est organisé au sein de la mairie, chapeauté par Nelly Laprée :

- facturation et gestion clientèle : Odile Lemoine
- contacts de terrain : Christian Canole et Pascal Ganguet.

04 94 13 83 83 / servicedeseaux@collobrieres.fr

En cas d'urgence, une astreinte 7 jours /7, 24h/24 est assurée par une société spécialisée :

- **Eau potable** : SEERC Lyonnaise des Eaux : **0977 429 431**
- **Assainissement collectif** : SAUR : **04 83 06 70 01**

Débroussaillage, réglementation brulage

L'arrêté préfectoral du 16 mai 2013 interdit le brûlage des déchets verts sur l'ensemble du département et réglemente strictement l'emploi du feu au regard des risques d'incendie.

Trois périodes dans l'année en fonction de la sensibilité au risque de feu de forêt sont définies dans cet arrêté:

- la période **ROUGE** (risque très fort) du 1er juin au 30 septembre, et tout autre jour de l'année lorsque le vent souffle à plus de 40 km/h : l'emploi du feu est strictement interdit, (A titre indicatif, un vent de 40 km/h est caractérisé par le balancement des grosses branches et des fils électriques, l'agitation des jeunes arbres).
- la période **ORANGE** (risque fort) du 1er février au 31 mars : l'emploi du feu est possible en l'absence de vent après déclaration en mairie et sous réserve qu'il n'y ait pas de pollution de l'air,
- la période **VERT** (risque modéré) couvrant le reste de l'année : l'emploi du feu est possible sauf en cas de vent

supérieur à 40km/h et sous réserve qu'il n'y ait pas de pollution de l'air.

En cas de conditions climatiques particulières entraînant des risques élevés, d'autres périodes de l'année peuvent être ponctuellement classées **ROUGE** par arrêté préfectoral.

Depuis le 1^{er} juin, nous sommes en période rouge, il est donc interdit de faire du feu à moins de 200 mètres de la forêt.

L'entretien en état de débroussaillage autour de votre habitation est toujours obligatoire.

La déchetterie de COLLOBRIERES ne peut recevoir tous les rémanents des jardins et ne reçoit pas les végétaux.

Vous avez plusieurs solutions : celle de broyer les végétaux, celle de les composter ou éventuellement, lorsque la propriété le permet, celle de les stocker loin de l'habitation.

Une délégation collobriéroise en Andalousie.

L'Andalousie pourrait rejoindre le Piémont italien et la commune jumelle de Frabosa Sottana pour accompagner Collobrières lors des Fêtes Européennes de la Châtaigne.

7 représentants de la municipalité, du comité de jumelage et du Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var sont partis en Espagne afin de préparer un projet de jumelage avec Pujerra, commune castanéicole proche de Ronda (Province de Malaga).

Reçue avec les honneurs et toutes les attentions, cette délégation a été enthousiasmée par les paysages, la culture et l'identité si proches des nôtres et pourtant si différents. Pujerra est un « village blanc » de 400 habitants environ, vivant essentiellement de la châtaigne (production annuelle de

2 000 tonnes), où se déroulent la fête du village en août et celle de la châtaigne fin octobre, à la fin de la récolte. C'est guidés par le Maire et ses conseillers que les Collobriérois ont visité le village, son musée de la châtaigne, ses châtaigneraies et la coopérative castanéicole, ainsi que le village voisin de Juzcar, peint entièrement en bleu turquoise pour assurer la promotion du film des Schtroumpfs.



Une délégation de Pujerra viendra lors de la fête des fontaines le 11 août afin de visiter Collobrières et de finaliser le projet de jumelage.

Lors de cette manifestation, une délégation de notre commune jumelle de Frabosa Sottana sera également présente.

Collobrières, prix régional de la protection du patrimoine communal.

Le lundi 11 mars, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a organisé la remise des prix du concours « Villes et Villages fleuris » à l'Hôtel de Région à Marseille.

Ce concours a été créé en 1959 pour offrir une évaluation objective et qualitative des communes participantes sur les espaces verts, le cadre de vie, l'esthétique, l'aménagement du territoire...

Professionnels du tourisme, de l'environnement, élus, urbanistes, associations et particuliers se prononcent autour des paysages urbains et ruraux pour attribuer le précieux label de qualité.



Le patrimoine paysager et végétal de chaque ville et village inscrit (parcs, espaces verts, arbres), le cadre de vie (propreté, mobilier urbain, affichage publicitaire) ou encore l'animation et la valorisation touristique (événements sportifs, scolaires, participation des habitants) sont les principaux éléments notés par le jury.

A cette occasion, Collobrières a reçu fièrement le prix régional de la protection du patrimoine communal pour les nombreuses actions menées dans tous les domaines relevant de l'espace public, du patrimoine et de l'animation.



La passerelle de la scierie, jonction entre différents quartiers, est un passage

que vous empruntez tous. Mais pour des questions de sécurité, il était impératif que nous procédions à sa réhabilitation. La passerelle a été complètement rénovée par des entreprises spécialisées.

La passerelle de la scierie

Dénomination des voies

Depuis 1976, 2 voies seulement avaient été nommées malgré une urbanisation fortement développée. Ces dernières années, 70 voies ont été baptisées (impasses, rues, chemins, ruraux, voies privées), pour faciliter la distribution du courrier, et surtout assurer l'accès des secours et de tous les services privés et pu-

blics.



La Passerelle / Espace jeunes

Durant les vacances d'Hiver et de Printemps, l'équipe d'animation de l'association Espace jeunes/ La passerelle, composée de GRABSIA David (Directeur), GOUFFET Michel (stagiaire BPJEPS) et DRISSAT Leila (animatrice) a proposé de nouveau, des activités diverses et variées aux **jeunes du village**.

Ces animations ont été élaborées afin de favoriser l'épanouissement tant sportif qu'intellectuel des adolescents durant ces vacances scolaires.



Concernant les activités dites sportives :

Durant ces séjours, les jeunes ont pu s'adonner à la pratique de certains sports, tel que le tennis hockey/gazon, roulhand, piscine... ainsi que des randonnées pédestres sur le sentier du littoral.

En nouveauté pour Février une sortie neige à GREOLIERES et en Avril des ateliers de ZUMBA, BODY-COMBAT, menés par une Intervenante diplômée d'Etat. Pour conclure la 2ème semaine des vacances de printemps, un grand tournoi de foot inter-centres (Pierrefeu, Carnoules, La Londe, Cuers, Besse/Isole) a été organisé afin d'entretenir des liens d'amitiés entre les ados.



Les activités en soirée :

Ayant toujours un vif succès, ont été maintenues les soirées « CINE REPAS DU MONDE » avec les thèmes suivants : l'Afrique, l'Espagne la Belgique et pour conclure une grande soirée dansante déguisée.

Les activités ludiques :

L'Espace Jeunes a proposé des activités dites traditionnelles tel que des grands jeux, une journée champêtre avec cueillette de champignons et de châtaignes afin d'acquérir quelques connaissances dispensées par David sur la faune et la flore de notre patrimoine forestier et des activités au choix : baby-foot, billard, ping-pong, jeux de société etc...

Le programme d'activités de l'Espace Jeunes/La Passerelle pour les mois suivants :

- En Juin : Programmation « fête du sport » ainsi qu'un « Thé dansant »
- Atelier Culinaire
- En Juillet : Projet « Chantier Nature » pour Ados

Sans oublier les différents ateliers proposés aux adhérents de l'association :

- Le mardi de 18h à 19 h : atelier informatique (groupe intermédiaire)
- Le mercredi de 18h à 19h : atelier informatique (groupe débutant)
- Accompagnement à la scolarité : le mercredi après midi
- Les cours d'Anglais à la demande : Le Mercredi de 18h à 19h00
- Des ateliers culinaires seront mis en place selon la demande
- Sur rendez-vous : possibilité de recherche d'emploi avec la Mission Locale (2ème et 4ème mardi de chaque mois)
- Le C.I.V.I.S : Contrat d'Insertion, Vie sociale

Ouverture de la structure :

Mardi, jeudi, vendredi : de 15h00 à 19h00
 Mercredi et samedi de : 10h à 12h00 et de 14h à 19h00
 Vacances scolaires :
 du lundi au vendredi de 10h00 à 19h00 (selon activités)

Renseignements et contacts :

6 rue LAMARTINE 83610 COLLOBRIERES

Tel : 04.94.66.96.58

espace.jeunes.collobrieres@gmail.com

Le Sport Olympique Collobriérois

Des parents impliqués

Riche de 25 joueurs, les parents sont disponibles et présents dans les différentes rencontres sportives.

L'équipe de bénévoles de l'association SOC, réunit autour de Malika, s'implique au quotidien afin de faire vivre le club et de veiller au bon déroulement du championnat U10.

Pour tout renseignement et inscription à partir de début août, contacter **Malika au 06 66 37 92 22.**

Les entrainements de l'équipe des U10 ont battu leurs pleins en 2013, tous les mercredis et vendredis soir sous l'œil de l'entraîneur Michel Gouffet et de son adjointe Marie POLLINA.

Cette **jeune équipe** inscrite pour la première année au championnat du district du Var est sérieuse et motivée, et désireuse de vaincre ses adversaires.

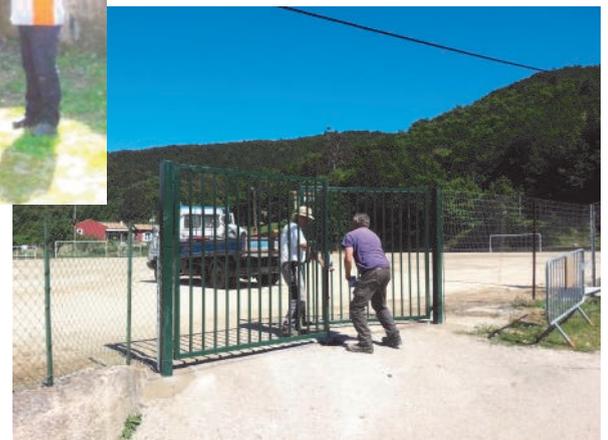
Un terrain dans les normes

La Commission Départementale des terrains et installations sportives est venue inspecter le stade sur demande de la commune et du district du Var.

Elle a confirmé la classification Fédéral du stade André PERRIN qui est bien dans les normes.

Certains travaux d'entretien vont être menés, mais les jeunes peuvent jouer et recevoir les équipes adverses :

- réfection de la toiture des vestiaires
- Peinture des vestiaires
- Portail
- Mur de soutènement pour les pluies



Les vacances de printemps au centre de loisirs

Les petits Collobriérois qui ont passé leurs vacances au **centre de loisirs** n'ont pas eu le temps de s'ennuyer. Grace à une équipe d'animation motivée, les enfants ont pu bénéficier d'**activités ludiques** et **divertissantes**. Au programme : atelier jardinage, randonnée à Saint-Guillaume, atelier percussions, initiation au Qi Gong...



Sortie à la journée **S'Pass Loisirs Evasion** au zénith oméga avec plusieurs activités : stand maquillage, château gonflable, circuit VTT, stand Tag, rollers...

Par ailleurs, l'équipe d'animation a préparé une **Flash mob** avec les enfants. Une représentation a eu lieu sur la place de la mairie, les parents ont participé à la chorégraphie, pour les amateurs, la vidéo est disponible sur le site internet de la commune.



Accueil de Loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans

Vacances d'ÉTÉ

Les inscriptions se feront à **partir du 24 Juin** au Service Jeunesse de la Mairie et à l'accueil périscolaire
Nombreuses activités proposées : piscine, sorties plage, sports collectifs, activités manuelles, sorties culturelles...

Fin de l'accueil périscolaire le 3 juillet. L'accueil de loisirs sera ouvert du 8 juillet au 23 août.

Aménagement des rythmes scolaires

La commune de Collobrières a fait le choix d'appliquer la réforme des rythmes scolaires **dès la rentrée 2013-2014** ce qui lui permettra de bénéficier d'un **accompagnement renforcé** des services de l'inspection académique et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.



La semaine de quatre jours et demi privilégiera les temps d'apprentissage des enfants en intégrant des cours le mercredi matin.

La deuxième partie de l'après-midi sera consacrée à de l'enseignement, de l'aide personnalisée mais aussi des activités péri-

-éducatives facultatives et gratuites. Le projet éducatif territorial élaboré en concertation avec les partenaires locaux (animateurs, associations, parents d'élèves, enseignants, intervenants.....) propose des **activités pédagogiques** répondant aux **besoins des enfants**.

Il s'agira de développer des actions en lien avec les **apprentissages** scolaires nécessaires au développement de l'enfant : activités culturelles, éducatives ou sportives, atelier échecs, lecture, théâtre, percussions, Qi Gong....

L'objectif pour la commune sera de viser la réussite éducative des enfants et de leur permettre d'accéder à des **activités pédagogiques**, utiles à leur développement et favorisant ainsi leurs réussite éducative.

Je n'oublie pas

- Si mon enfant utilise les **transports scolaires** à la rentrée 2013, je dois retirer le dossier d'inscription en Mairie, afin de le remplir au plus tôt.

- Si mon enfant mange à la **cantine scolaire** à la rentrée 2013, je dois remplir le formulaire d'inscription entre le 1er et le 15 août en Mairie.

Service Jeunesse

Tél : 04-94-13-83-85

Service Périscolaire

Tél : 04-94-48-01-11

L'emploi du temps de votre enfant en 2013-2014

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
7h30/8h30	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	
8h30/11h30	Enseignement 3h	Enseignement 3h	Enseignement 3h	Enseignement 3h	Enseignement 3h	Temps de présence obligatoire des enfants
11h30/13h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Repas	Pause méridienne	Pause méridienne	
13h30/15h45	Enseignement 2h15	Enseignement 2h15	Centre de loisirs	Enseignement 2h15	Enseignement 2h15	
15h45/16h30	Activités pédagogiques	Activités pédagogiques		Activités pédagogiques	Activités pédagogiques	
16h30/18h	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire	
Enseignement APC/TAP	5h15 0h45	5h15 0h45	3h	5h15 0h45	5h15 0h45	24h / semaine 3h / semaine

Liste des activités péri-éducatives proposées.

- Modelage,
- Baby gym,
- Atelier sportif,
- Yoga, Qi Gong,
- Informatique,
- Jeux éducatifs,
- Bricolage,
- Echecs,
- Anglais,
- Education à la santé,
- Percussions,
- Atelier environnement,
- Zumba,
- Atelier lire et faire lire

collobrieres.fr : le site internet de la mairie

Le **site internet** de la Mairie de Collobrières s'étoffe de mois en mois depuis sa nouvelle version. Après les informations sur la commune, la vie au village, les services municipaux, la jeunesse et la vie associative présentés sous forme de textes et de photos, c'est au tour de la **vidéo** de faire son entrée.

4 vidéos sont actuellement en ligne :

- la première, exposée à Paris au Carrousel du Louvre, **présente le village** ;
- la seconde concerne la jeunesse et présente le **flashmob du CLSH** pendant les vacances ;
- la troisième expose le **Festival Nature** ;
- la quatrième est une vidéo de présentation de la **filière castanéicole**, produite par le SPCV.

Le site est actualisé toutes les semaines et propose de nombreuses informations utiles.

Alors connectez-vous dès à présent et n'hésitez pas à faire remonter vos remarques à :

servicetourisme@collobrieres.fr



La **9e édition** du **Festival de la Nature** s'est déroulée sur 3 jours avec une randonnée le vendredi, guidée par l'Association des Baladeurs des Maures et la journée des scolaires avec les écoles de Collobrières et l'IME.

Samedi et dimanche, le Festival de la Nature s'est étendu sur le

Boulevard Lazare Carnot avec sa foire, ses ateliers et ses animations sportives. Tyrolienne, mur d'escalade, poneys, figuraient parmi les activités découvertes. Côté artistique, les enfants ont pu modeler, tourner (faire de la poterie), bâter (chercher de l'or dans la rivière), ...

Dimanche, le village a également accueilli la 5e édition du **Trail des Maures**. 650 coureurs au départ pour les plus beaux et difficiles sommets des Maures. Un weekend placé sous le signe de la réussite avec à la clé une forte fréquentation pour le village.

Vendredi 24 Mai, Samedi 25 Mai et Dimanche 26 Mai Notre Nature à la Fête !



Les autres évènements en Juillet et Août !

Lundi 8 juillet :
Festival International de Chorales

Samedi 13 juillet :
Bal

Dimanche 14 juillet :
Cérémonies commémoratives
Fête Nationale / Bal

Samedi 27 et dimanche 28 juillet :
Fête Taurine



Vendredi 9 août :
Bal

Samedi 10 août :
Bal

Dimanche 11 août :
Fête des Fontaines
Accueil de Pujerra et
Frabosa Sottana
Soirée DJ



Lundi 12 août :
Concert d'orgues
Fête foraine

Mardi 13 août :

Fête foraine

Mercredi 14 août :
Bal / Fête foraine

Jeudi 15 août :
Cérémonies commémoratives
Retraite aux flambeaux / Bal
Fête foraine

Samedi 17 août :
Soirée Jazz



Mercredi 28 août :
Concert à l'église

Samedi 31 août :
Concours de boules

Collobrières à Bruxelles

Nous avons eu le plaisir d'être reçu par M. Gaston FRANCO, Député Européen, ce 28 mai à Bruxelles, en délégation pour la filière bois du Var afin de présenter le projet de développement forestier du massif des Maures pour 2014-2020 aux interlocuteurs européens.

Les 3 objectifs prioritaires de ce déplacement étaient les suivants :

- Mieux appréhender le fonctionnement de la Commission européenne en matière agricole et forestière ;
- Présenter la politique et les actions que souhaitent mettre en œuvre les partenaires locaux du Massif des Maures à l'horizon 2014 - 2020 ;
- Identifier les partenariats techniques et financiers qui pourront être mis en œuvre dans le cadre du futur FEADER.

Avec le soutien de Gaston FRANCO, la délégation du Var a pu rencontrer :

- les responsables de l'Unité H/4 "Bioénergie, biomasse, forêt et changements climatiques" de la DG Agriculture de la Commission européenne ;
- le Député européen Jean-Paul GAUZES qui siège dans la Commission Agriculture et Développement rural au Parlement européen ;
- Patrizio PESCI, Membre du Comité économique et Social européen et Rapporteur sur les opportunités et défis pour un secteur européen du travail du bois et du mobilier plus

compétitif ;

- Anna-Lisa BONI, Directrice du Bureau de Représentation de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à Bruxelles, et son équipe ;
- Luis MANUEL CAPOULAS SANTOS, Député européen portugais et Rapporteur sur le Règlement Développement Rural pour la nouvelle Politique Agricole Commune ;
- Philip BUISSERET, Secrétaire Général de la Confédération européenne des industries du bois ;
- Fanny-Pomme LANGUE, Directrice Politique à l'Association européenne de la Biomasse.

Suite à la création récente du syndicat mixte du Massif des Maures, la filière bois du Var se structure et se lance dans une véritable stratégie européenne.



Nous n'oublions pas ...

Il y a un an déjà !

Collobrières a changé à jamais après le drame du 17 juin 2012.

Un espace de recueillement a été aménagé place Pasteur, « IN MEMORIAM »



Je n'oublie pas ...

- Que depuis 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, dans les 3 mois qui suivent leur 16ème année. La Mairie leur remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement car elle sera exigée pour des inscriptions à des examens ou concours type CAP, BEP, Baccalauréat, et permis de conduire.

Petite note de saison



COLLOBRIERES, est sans conteste un village apprécié.

En témoigne le nombre important de néo Collobriérois qui ont choisi de s'y installer,
En témoigne le nombre chaque année plus important de visiteurs.

Il est apprécié, non seulement pour son cadre et son environnement naturel exceptionnel au sein de ces merveilleuses collines du massif des Maures, mais aussi, parce que c'est un village vivant.

Lorsqu'il arrive à COLLOBRIERES, après avoir traversé de nombreuses autres localités qui ont perdu leur âme, souvent devenues des cités dortoirs, et souvent désertes, l'étranger est surpris et enchanté de trouver un village animé, où les bars, les restaurants, les commerces sont ouverts et emplis d'une clientèle joyeuse, en semaine comme le dimanche, le jour comme le soir, le matin comme l'après-midi, et ce, quasiment toute l'année.

COLLOBRIERES est vivant parce que nous savons le faire vivre.

A l'exception de quelques-uns qui ne s'intéressent qu'à eux-mêmes, la très grande majorité de nos concitoyens sait s'impliquer et donner de son temps, soit à titre individuel, soit au sein d'une association. Nos associations sont nombreuses et dynamiques, et c'est la richesse de ce tissu associatif qui nous permet de créer de nombreuses fêtes et animations que beaucoup nous envient.

On peut préférer telle ou telle activité, la peinture ou la musique, le folklore ou les bals populaires, la chasse ou la pêche, les spectacles équestres ou taurins, les arts ou la culture, la danse ou la gym, les boules, le tennis ou le foot, mais on doit rester conscient que c'est la somme de toutes ces activités qui crée le dynamisme.

Aucune n'est plus importante qu'une autre. C'est leur complémentarité qui contribue à notre notoriété.

J'entends parfois « cette activité ne sert à rien, elle est trop coûteuse, elle ne me plaît pas, cela ne m'intéresse pas, il faudrait la supprimer... »

Chacun voit midi à sa porte, mais certains regardent l'heure à la pendule commune.

Je suis de ces derniers, je suis de ceux qui croient que rien ne peut être isolé du reste, car :

TOUT EST DANS TOUT.

Que soient chaleureusement remerciés tous ces bénévoles qui se dévouent à longueur d'année et auxquels on ne rendra jamais assez hommage.

Serge SAUVAYRE